

Date de dépôt : 22 novembre 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Marko Bandler : Quelle enquête pour la police ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 novembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Il nous a été rapporté que la commission du personnel de la police, nouvellement instituée suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation de la police (LPol) en 2016, a récemment (septembre 2017) diligenté une enquête auprès de l'ensemble du personnel des forces de l'ordre sur l'état des troupes, le degré de confiance envers la hiérarchie et le bien-être au travail.

Il semblerait que la participation du personnel de la police a été extrêmement importante, ce qui augure par conséquent des résultats d'enquête particulièrement représentatifs de l'état actuel des troupes, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

S'agissant d'une enquête qui s'est déroulée sous format électronique, les variables ne nécessitant donc pas de saisie lourde, il y avait fort à parier que les résultats soient disponibles rapidement et qu'ils soient dès lors communiqués aux autorités.

Or, il semblerait que la publication et la diffusion de ces résultats n'interviennent pas avant le mois d'avril 2018. Vu le format électronique de l'enquête, il semble pour le moins curieux de devoir attendre encore près de 6 mois avant d'avoir une vision claire de l'état de la police.

En effet, les différentes interventions de celle-ci dans la presse et les communiqués des syndicats de police ces dernières semaines laissent présager une situation particulièrement problématique qui fait craindre pour la bonne marche de la police dans notre canton.

Ce qui nous amène à poser les questions suivantes :

- ***Le Conseil d'Etat compte-t-il réellement attendre jusqu'en avril pour communiquer les résultats de cette enquête, alors même que son format électronique permet un traitement très rapide des résultats ?***
- ***Dans le cas contraire, le Conseil d'Etat pourrait-il informer le Grand Conseil dans un délai plus bref des résultats de cette enquête ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa prompte réponse à cette question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat prie l'auteur de la présente question écrite urgente de se référer à la réponse apportée à la question écrite urgente du député, Monsieur Boris Calame : *Un profond malaise se développe au sein de la police judiciaire. Que fait le collègue gouvernemental pour y remédier ?* (QUE 731), qui contient tous les éléments de réponse à sa question.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP